

autres ont cherché ailleurs la protection dont elles avaient besoin ; n'espérons pas qu'elles reviennent à nous ; elles peuvent nous être sympathiques, enseigner notre langue dans leurs écoles, fréquenter même les nôtres, admirer dans notre pays la patrie de la Révolution, émancipatrice des peuples, mais jamais la France ne sera leur patrie d'adoption : les Grecs orthodoxes espèrent dans la grande patrie hellénique, les Slaves dans l'avenir de leur race, les Arméniens grégoriens se tournent plutôt du côté anglais, les Israélites ne forment nulle part une nationalité, même là où, comme à Salonique, ils sont en majorité numérique, et quant aux musulmans, ils sont et restent musulmans. C'est là précisément ce que ne voient pas M. de Lanessan, M. Aulard ou M. Brisson lorsqu'ils prétendent que le fait que nos écoles sont dirigées par des religieux éloigne d'elles toute la clientèle non catholique.

Dans un intéressant article de la *Revue politique et parlementaire*¹, M. G.-A. Malzac, estimant que, « sous sa forme actuelle, le protectorat ne répond plus aux besoins de notre politique et menace de devenir stérile », propose de « le renforcer et de l'élargir ». Il conclut d'abord au maintien nécessaire de nos subventions aux écoles catholiques qui font l'éducation non seulement des enfants des populations catholiques indigènes, mais qui forment aussi l'élite de leur clergé, c'est-à-dire de ceux qui dirigent les destinées de la nation. « Tant que les Russes sou-
« tiendront, comme ils font en Turquie, la commu-
« nauté orthodoxe, et les Anglais les protestants, nous
« devons conserver intact notre patronat des *rayas*
« catholiques et maintenir aux congrégations ro-

1. *L'Évolution de l'action française en Orient*, 1^{er} septembre 1907.